

Modifications du régime de transit commun simplifié (TC simplifié).

Le contexte douanier du fret ferroviaire évolue. Depuis mai 2019, les transports effectués selon le régime de transit commun simplifié pour le transport ferroviaire (TC simplifié) doivent être couverts par un cautionnement. Certaines entreprises de chemin de fer n'appliquant pas ce principe ne proposent plus de transports internationaux dans ce cadre.

Introduction de la phase 5 du NCTS: répercussions sur le TC simplifié.

Dès 2021, le système NCTS passera de la phase 4 à la phase 5 dans les pays appliquant le régime de transit commun. La phase 5 du NCTS met en œuvre d'importantes exigences pour le trafic ferroviaire. En d'autres termes, l'intro-

duction de la phase 5 du NCTS dans les pays en question implique l'abandon du TC simplifié.

Prochaines étapes (état de planification: mai 2020).

Début: introduction de la phase 5 du NCTS dans les pays concernés. Passage du TC simplifié vers le système NCTS.

Fin: dernier jour autorisé pour un TC simplifié au départ de ce pays. Le passage et l'arrivée effectués dans le cadre du TC simplifié à partir d'autres pays demeurent possible.

- **Allemagne:** début 8.3.2021/fin 31.7.2022
- **France:** début 1.5.2021/fin 28.2.2022
- **Suisse, Belgique, Autriche, Pays-Bas, Italie** à partir de 2022 ou 2023.



Qu'est-ce que cela signifie pour vous?

À partir de la date indiquée, les contrats appliquant le TC simplifié au départ des pays en question ne seront plus valables. Si vous avez la qualité d'expéditeur agréé (Ea), vous devrez dès lors nous remettre l'envoi avec un formulaire NCTS selon la procédure régulière. Veillez à un délai suffisamment long et à la mention de l'identification T-MRN sur la lettre de voiture. Sur demande, nous pouvons vous établir un formulaire NCTS. Pour cela, nous devons auparavant en convenir avec l'administration des douanes. Lorsque l'envoi s'effectue au départ de l'étranger, CFF Cargo ne peut pas encore établir de formulaire NCTS.

Informations sans garantie et sous réserve de modifications. Les délais actuels figurent sur notre site web www.sbbcargo.com/douane.

Vous avez des questions?

Peter Gantert et Susanna Zappa sont à votre disposition: zollanfragen@sbbcargo.com, Téléphone +41 51 229 03 18

Abréviations.

ETF: Entreprise de transport ferroviaire

TC simplifié: Régime de transit commun simplifié pour le transport ferroviaire

NCTS: Nouveau système de transit informatisé (procédure régulière avec document T)

Ea: Expéditeur agréé

